

qu'on dira de nos dirigeants actuels, comme nous disons des auteurs de la Confédération, qu'ils ont fait preuve de beaucoup de prévoyance en assurant la grandeur future du pays. A l'entrée du Parlement, on peut lire ces mots: "Quand il est privé de révélation, le peuple est sans frein." Travaillons de concert à l'expansion et au progrès du pays. Ainsi, on dira de nos dirigeants ce qui se dit déjà des auteurs de la Confédération: ils ont contemplé le soleil levant; ils ont bâti sur la pierre; ils ont construit mieux qu'ils ne s'en doutaient.

**M. William Bryce (Selkirk):** J'ai écouté très attentivement les remarques de l'honorable député de Maple-Creek (M. Studer), que j'ai trouvées fort intéressantes. Je suis fier d'appartenir au groupe fragmentaire dont il a parlé, et je puis lui assurer que les fragments peuvent parfois causer des désagréments. Je ne continuerai pas dans cette veine car le Gouvernement m'a prié de me hâter afin que nous puissions passer à d'autres travaux.

En prenant part à ce débat sur l'exposé budgétaire, je tiens à signaler au Gouvernement deux questions d'une haute importance pour mes électeurs. La première se rattache à l'établissement de nouvelles localités dans la circonscription de Selkirk. Je veux parler des groupements de bénéficiaires de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, comme ceux de Roblin-Park et de Rivercrest. Quelques-uns de ces groupements comptent une centaine de foyers ou plus. Une des conditions prescrites était que les ex-militaires devaient être chefs de famille. Le nombre d'enfants est, je crois, de deux par famille en moyenne, mais on ne s'est pas préoccupé de fournir à ces enfants les moyens de s'instruire. Ils n'ont ni écoles ni instituteurs, ce qui est regrettable. Je ne saurais certes aborder ce sujet comme le ferait un éducateur. Je ne puis qu'en traiter au point de vue d'un commissaire d'écoles, puisque j'ai été président d'une petite commission scolaire pendant treize ans avant mon arrivée ici. Me reportant aux années 30, je songe avec honte à l'époque où nous offrions à un instituteur \$45 par mois pour enseigner à quarante enfants répartis dans huit classes.

Pour revenir au sujet des districts scolaires, je rappelle qu'on n'a pourvu à aucune école pour les enfants de ces groupements. La Société centrale d'hypothèques et de logement hâte la construction de nouvelles habitations dans les régions urbaines comme celle que je représente. Dans les faubourgs de St. James et de Kildonan-Ouest, on a aménagé beaucoup de maisons depuis quelques années mais aucune aide n'a été fournie en vue de l'agrandissement des écoles pour les enfants de ces faubourgs venus de quartiers surpeuplés de la ville. Les districts scolaires ont

[M. Studer.]

maintenant peine à joindre les deux bouts. Il est impossible, faute de fonds, de remplacer de vieilles écoles démodées. Il y a quelque temps, la *Tribune* de Winnipeg a publié des photographies pour illustrer l'état de délabrement où se trouve une école de ma circonscription bâtie il y a soixante ans. L'immeuble tombe en ruines; c'est un véritable nid à incendie. Après avoir vu les photos dans le journal, j'ai visité l'école et je puis dire qu'à mon avis l'auteur de l'article n'avait rien exagéré.

Comment résoudre ce problème? La loi déclare que tout enfant a droit à l'instruction. Rappelons-nous que, de nos jours, les parents réclament pour leurs enfants de meilleures chances de s'instruire qu'ils en ont eu eux-mêmes, il y a trente ou quarante ans. Je sais que l'instruction publique relève des provinces; on nous l'a assez souvent répété ici. Mais les gouvernements provinciaux n'ont pas les ressources voulues. Si les institutrices étaient mieux rémunérées, un certain nombre de gens, parmi les plus doués, seraient attirés vers cette carrière. Tel n'est pas le cas cependant. Il faudrait à nos commissions scolaires des fonds suffisants pour construire de nouvelles écoles ou agrandir celles qui existent. Il faudrait que chaque enfant au Canada ait l'occasion de se faire instruire. Pour cela, il est temps que nous ayons une conférence fédérale-provinciale sur l'enseignement afin de savoir quelle subvention l'État est prêt à verser aux provinces ou aux commissions scolaires afin qu'elles puissent remplir leur rôle à la satisfaction générale.

Il y a ensuite la distinction injuste dont souffrent les provinces des Prairies par suite du tarif-marchandises actuel. Pendant des années, l'Ouest a été contraint de payer un tarif-marchandises de 15 à 18 p. 100 plus élevé que celui qui s'applique aux denrées d'Ontario et de Québec. Le tarif ferroviaire frappe tous les habitants de l'Ouest, cultivateurs, ouvriers, hommes d'affaires ou autres. Il atteint l'existence quotidienne de tout le monde. Les denrées alimentaires sont expédiées dans l'Est ou dans l'Ouest; les marchandises viennent de l'Est ou de l'Ouest, surtout de l'Est. Pourquoi payerions-nous plus cher que nos voisins? Pendant des années, nous avons soutenu que le tarif-marchandises des Prairies devrait être inférieur à celui du Canada central. Notre région est une vaste plaine traversée par très peu de rivières; elle est pratiquement sans accidents naturels. Dans les Prairies, les trajets sont longs et la plupart des denrées sont expédiées par wagonnées.